2C2a, mag

Avril 2019

#39

Le magazine de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise



PLUi : découvrez le diagnostic territorial



Sommaire

Vie institutionnelle	ρ.3
Fiscalité locale : pas de hausse de l'imposition en 2019	р.3
Payer sa redevance d'ordures ménagères à la Trésorerie : un réflexe	! p.4
Urbanisme	p. 5-7
Élaboration du PLUi : la première étape est terminée	p.5
Point sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables	p.7
Économie	o.9-11
Un nouvel interlocuteur de proximité pour les acteurs économiques du territoire	p.9
Aide au reboisement pour les propriétaires forestiers	p.10
Solidarité paysans : une aide précieuse pour les exploitants en difficulté	p.11
Forum Emploi-Métiers-Formation le 21 mai prochain	p.11
Vie du territoire p.	12-14
Mobilité : le projet pour l'Argonne Ardennaise primé au niveau national	p.12
Agir dès le plus jeune âge pour prévenir l'obésité	p.14
Habitat	ρ.15
Logements à louer	p.15
Habiter mieux en Ardennes : un outil pour améliorer votre logement	p.15
	16-17
Parc Argonne Découverte	p.16
Un site internet pour promouvoir notre destination	p.17
	18-19
8 RDV pour découvrir les sites Natura 2000 de l'Argonne Ardennaise	p.18
Plus de haies, plus de biodiversité:	
une nouvelle opération d'envergure !	p.19

Les actualités des services et du territoire, c'est sur www.argonne-ardennaise.fr

f @argonne.ardennaise

2C2A mag' est édité par la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise 44-46 rue du Chemin Salé - 08400 VOUZIERS - Tél. 03 24 30 23 94 - 2c2a.com Directeur de publication : Francis Signoret, Président

Rédaction, mise en page : Lorraine Schulz Taverne, chargée de communication Crédits photos : 2C2A, sauf mention - Impression : Imprimerie Félix (Vouziers) Tirage: 9 300 ex. - Diffusion: Travail-Partage - ISSN: n° 2260-3190









Édito

Notre territoire poursuit sa dvnamique de développement et regarde vers l'avenir. Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal, outil important de cet allant, vient de passer la première étape de son élaboration.

De même, les actions qui seront menées en 2019 comme le Contrat Local de Santé, les nouveaux dispositifs de développement économique, le projet France Mobilités ou encore le Programme d'Intérêt Général sur l'habitat s'inscrivent dans le projet intercommunal qui vise à proposer un service public toujours plus adapté au milieu rural et à ses habitants.

Grâce à une gestion saine et maîtrisée du fonctionnement de l'intercommunalité, l'atteinte de cet objectif ne nécessitera pas d'augmenter les taux d'imposition cette année.

Vous aurez prochainement l'occasion de le constater par vous même en consultant le rapport d'activité annuel qui sera prochainement disponible sur le site internet de la Communauté de communes

Je vous souhaite une bonne lecture!

Francis SIGNORET.

Président de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise



Fiscalité locale : pas de hausse de l'imposition en 2019

Lors de la dernière séance le 1er avril dernier, les membres du Conseil Communautaire ont voté le maintien des taux des impôts locaux pour l'année 2019.

Cette année, la taxe d'habitation, les taxes foncières sur le bâti et le non bâti ainsi que la cotisation foncière des entreprises n'augmentent donc pas.

Cette stabilité de la fiscalité est rendue possible grâce à une maîtrise importante des frais de fonctionnement, malgré les nouvelles compétences et actions portées par la Communauté de Communes.



Photo: Pxhere

Payer sa redevance d'ordures ménagères à la Trésorerie : un réflexe !

La facturation et l'encaissement du paiement du service d'enlèvement des ordures ménagères sont assurés respectivement par la Communauté de Communes et le Centre des Finances Publiques et chacun a un rôle bien précis.

La facturation

Les factures sont établies à partir des informations collectées par le service Environnement lors du ramassage des ordures en porte-à-porte. Vous recevez ensuite votre facture deux fois par an, en février et en juillet. Il vous est également possible de demander à être mensualisé.

Si vous avez des questions ou des réclamations par rapport à cette facturation, vous pouvez vous adresser au service Environnement de la Communauté de Communes.

Le paiement

Le règlement de votre facture doit impérativement se faire auprès du Centre des Finances Publiques de Vouziers, par chèque, espèces, TIP ou par TIPI sur internet. Toutes les informations sur les modalités de paiement se trouvent au dos de votre facture.

Pourquoi les deux opérations sont séparées ?

La Communauté de Communes,



comme toute administration, ne possède pas de compte en banque. De fait, elle ne peut ni émettre paiement, ni en encaisser. C'est le rôle du Centre des Finances Publiques. Ainsi, en cas de paiement reçu à la Communauté de Communes, cette dernière sera contrainte de renvoyer le paiement à l'expéditeur.

Pour être sûr d'éviter les erreurs d'adressage et régler votre facture à temps : Trésorerie de VOUZIERS
86 rue Gambetta
03 24 30 26 83

Ouvert du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h (accueil physique et téléphonique)
et de 13h30 à 16h (accueil téléphonique uniquement)

Contactez-nous!

Service Environnement 03 24 30 55 71

Élaboration du PLUi : la première étape est terminée

Il s'agit du diagnostic territorial, document qui permet d'appréhender le territoire dans toutes ses thématiques et enjeux. Découvrez les point essentiels mis en lumière par cette étude.

Un petit rappel du contexte

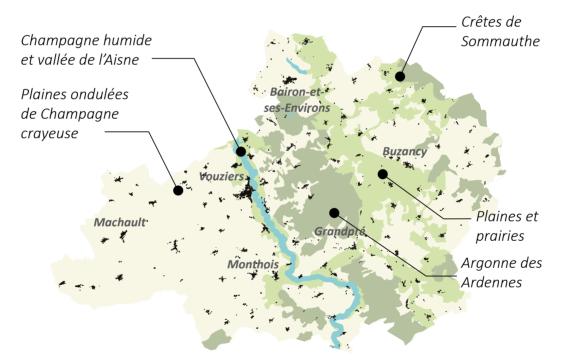
Un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est un document d'urbanisme et un outil juridique qui étudie le fonctionnement et les enjeux du territoire, construit un projet politique en matière d'aménagement et formalise ce projet dans des règles d'utilisation du sol à la parcelle. Il vise à porter à une échelle intercommunale les problématiques d'urbanisme, d'habitat, de déve-

loppement économique et touristique, de l'environnement et de déplacements d'un projet de territoire partagé par toutes les communes

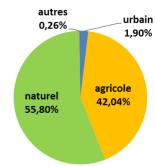
La Communauté de Communes a adhéré à l'Agence d'Urbanisme de Développement et prospective de la Région de Reims (AUDRR) afin que cette dernière accompagne les élus dans l'élaboration du PLUi de l'Argonne Ardennaise. Le diagnostic territorial, première étape de l'élaboration du PLUi, est terminée. Il a été élaboré grâce à l'analyse du contexte géographique, du contexte socio-économique, du paysage, de l'habitat, des dents creuses, de la consommation du foncier, ou encore de la mobilité.

Ce diagnostic reste modifiable jusqu'à l'arrêt du projet.

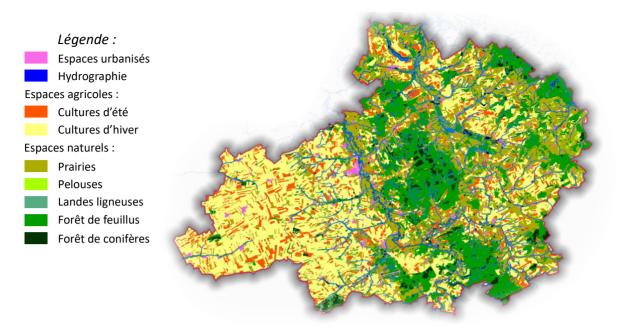
Une mosaïque de paysages ruraux



Le paysage de l'Argonne Ardennaise reste essentiellement rural (tradition agricole). L'alternance de vallées, de plaines agricoles, de plateaux forestiers et de crêtes offre une diversité d'habitats et une mosaïque de paysages, support d'un cadre de vie agréable et d'une diversité écologique.



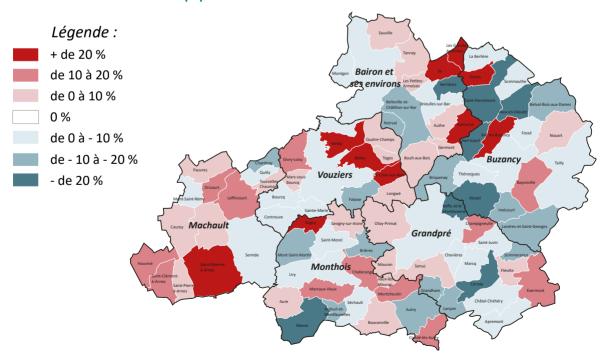
Une occupation principalement naturelle



Le territoire est composé à 55,8% de surfaces naturelles dont 26% de forêts à l'Est et 29% de prairies (surface semi naturelle à valeur agricole et environnementale). Les 42,04% d'espaces dédiés à la culture agricole sont principalement à l'Ouest. Le territoire ne compte que 1,9% d'espaces urbains (les infrastructures ne sont pas comptabilisées). Reste 0.26% d'autres types de surface.

Les caractéristiques de l'occupation du sol et la dualité plaine/plateau sont à conserver pour le maintien des grandes entités paysagères locales.

Une diminution nuancée de la population



L'Argonne Ardennaise regroupe 6% de la population des Ardennes (17 172 habitants en 2014). Le territoire est marqué par une dynamique démographique décroissante qui a tendance à s'intensifier. Elle s'explique par un solde naturel négatif conjugué à un déficit migratoire. Mais cette décroissance démographique est à nuancer : la façade Nord-Est est davantage touchée par la déprise démographique, alors que la couronne Est de Vouziers et la façade Rémoise sont en croissance.

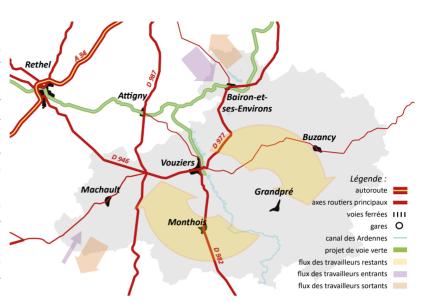
Urbanisme

Des déplacements quotidiens importants

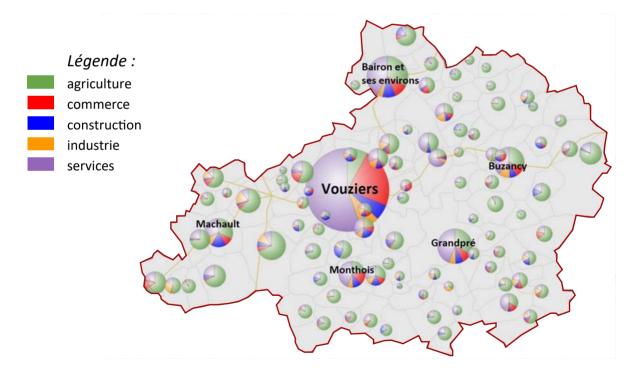
Sur 100 actifs circulant en Argonne Ardennaise, on distingue:

- 58 «restants» qui résident, travaillent et effectuent des déplacements quotidiens sur l'ensemble du territoire :
- 25 «sortants» qui résident sur le territoire et, malgré leur relatif enclavement, parcourent de longs trajets pour travailler dans la Marne et dans le reste des Ardennes.
- 17 «entrants» qui viennent de l'extérieur pour travailler sur le territoire.

Bien qu'inférieur à la moyenne des Ardennes, le taux de motorisation reste important : 1,78 voitures par ménage.



Un tissu économique structuré



Le tissu économique du territoire est structuré autour :

- d'un pôle principal, Vouziers (+ de 40% des emplois),
- de 5 pôles secondaires d'activité: Bairon et ses environs, Grandpré, Buzancy, Machault, Monthois,
- d'une activité agricole maillant l'ensemble du territoire.

Trois piliers économiques :

- L'agriculture, premier employeur dans la majorité des communes,
- La consommation commerciale et les services à la population,
- Les grands établissements (1/5 emplois est lié directement à 17 établissements).

Point sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Deuxième étape dans l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est un document qui traduit le projet politique de l'intercommunalité.

Véritable cœur du PLUi, le PADD détermine les grandes orientations d'aménagement du territoire pour les 10 à 15 ans à venir, à partir des enjeux identifiés

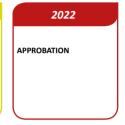
dans le diagnostic. Il expose le projet d'urbanisme et définit les orientations générales d'aménagement, d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'équipement, de protection des espaces et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

Rapport de présentation - diagnostic territorial - diagnostic agricole - évaluation environnementale









A quoi va servir le PLUi?

Lorsqu'il sera approuvé, le PLUi couvrira l'intégralité du territoire de la Communauté de Communes. Tout projet d'aménagement, de construction ou encore de réhabilitation sera régi par le règlement et le plan de zonage du PLUi.

« Le diagnostic territorial a permis de faire émerger les thématiques principales du territoire : le maintien de l'activité économique, le tourisme et le cadre de vie. Le PADD va maintenant permettre de déterminer les objectifs qui découlent de ces thématiques. »

André MALVAUX,

Président de la Commission Travaux et Urbanisme à la Communauté de Communes

Je souhaite bâtir J'aimerais construire une véranda. mon entreprise Consulter Le règlement Le plan de Monter un dossier le PLUi en zonage Que puis-je qui respecte le Mairie La parcelle construire? PLUi est-elle en zone Comment ? Permis de constructible ? construire, déclara-

Les permanences de l'Architecte des Bâtiments de France

Lorsqu'un projet se situe dans le périmètre de protection d'un monument historique, il est conseillé de prendre contact avec l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP).

La Communauté de Communes a mis en place des permanences ouvertes au public de l'Architecte des Bâtiments de France. Ces permanences sont organisées une fois par mois au siège de la Communauté de Communes. Les prochaines dates :

- mardi 14 mai
- mercredi 19 juin
- mardi 2 juillet

Les rendez-vous sont à prendre auprès du Service urbanisme.

Contactez-nous!

SERVICE URBANISME DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

tion préalable

Du lundi au vendredi 9h-12h / 14h-16h30 Fermé le jeudi

MAIRIE - Place Carnot 08400 VOUZIERS 03 24 30 76 55 instruction@2c2a.com





Le dépôt d'ordures ménagères est interdit en Point d'Apport volontaire.

Containers uniquement destinés aux déchets recyclables.

Ne pas utiliser de sacs poubelle noirs, même pour y mettre des déchets recyclables.

Un nouvel interlocuteur de proximité pour les acteurs économiques du territoire

Nouvellement arrivé dans l'équipe du pôle développement de la Communauté de Communes, Germain HERBINET est en charge de l'animation économique du territoire. Il ira prochainement à la rencontre des commerçants et artisans du territoire.

Un jeune issu du territoire

Originaire de Tailly, Germain a poursuivi des études de commerce dans le domaine de l'agro-équipement. Il a pu faire ses premières armes dans des concessions d'engins agricoles. Il est désormais sur le terrain au contact des entreprises de l'Argonne Ardennaise.

Un interlocuteur de proximité

Après une période d'appropriation du tissu économique local, des partenaires, des dispositifs d'aide, la première mission de Germain sera d'aller à la rencontre des professionnels du territoire. Il aura pour rôle de les accompagner, les renseigner sur

les différents dispositifs d'aide comme le nouveau dispositif ACCOR (voir ci-dessous), les aiguiller vers les interlocuteurs appropriés et, globalement, de valoriser les offres de la collectivité et de ses partenaires institutionnels.

Création récente d'un pôle développement

Germain travaille en étroite collaboration avec David MAUGER, responsable d'un «pôle développement du territoire» créé le 1er octobre dernier.

En attendant de rencontrer Germain, les professionnels du territoire qui souhaitent obtenir des



informations diverses, se renseigner sur les aides disponibles et de manière générale pour toute question en lien avec leur activité peuvent le joindre à la Communauté de Communes!

Contactez-nous!

Germain HERBINET Animateur économique 07 85 33 11 72 q.herbinet@2c2a.com

« La Communauté de Communes a récemment décidé de renforcer son équipe afin d'assurer une présence plus importante sur le terrain, d'accompagner au mieux et d'être au plus près des acteurs économiques du territoire.

L'intercommunalité s'efforce également de renforcer l'attractivité territoire dи en ciblant au mieux ses interventions: dispositif ACCOR, soutien аих associations. etc. Enfin, nous projetons de contractualiser avec la Région au titre d'un POCE (Pacte Offensive Croissance Emploi) pour pouvoir mettre en place de nouvelles actions complémentaires.»

Yann DUGARD,

Président de la Commission Développement Économique à la Communauté de Communes



Vous avez un projet de rénovation de votre local commercial ? Vous envisagez d'embellir la façade de votre magasin ? Son mobilier ?

Le dispositif d'ACcompagnement des COmmerces en milieu Rural (ACCOR) vous permet, sous conditions *, de bénéficier d'une subvention d'investissement à hauteur de 45% et dans la limite de 15 000€. Un taux bonifié de 60% peut être appliqué uniquement en cas de rénovation complète, pour laquelle le plafond passe à 17 500€.

Envie d'en savoir plus ? Renseignez-vous auprès du service développement économique de la Communauté de Communes, **AVANT** la réalisation des investissement.

Germain HERBINET - Animateur économique 07 85 33 11 72 - 03 24 30 27 85 - g.herbinet@2c2a.com

* Les travaux réalisés par l'entreprise elle-même sont exclus et l'investissement ne doit pas avoir été engagé ou réalisé préalablement à la demande.









Aide au reboisement pour propriétaires forestiers : le projet MACOBOIS

Lancé en janvier 2017 par les professionnels de la filière bois, ce projet régional, soutenu par la Communauté de Communes, vise à aider le reboisement sur le territoire.



Qu'est ce que le projet MACO-BOIS ? Comprenez « Mobilisation des bois dans le cadre d'une Action COllective pour le développement de la filière BOIS énergie avec les territoires champardennais ».

Trois objectifs complémentaires

1. Valoriser les peuplements forestiers pauvres ou dépérissants.

Il s'agit de l'axe principal du projet, sous la forme d'un apport financier pour le renouvellement et l'amélioration de peuplements pauvres, dépérissants ou sans avenir. Ainsi, si vous êtes propriétaire de telles forêts sur le secteur de la Communauté de Communes, vous pouvez bénéficier de 40 % d'aide pour vos opérations de reboisement ou d'amélioration et ce que vous soyez un propriétaire privé ou une commune forestière.

2. Accompagner des propriétaires dans la gestion durable de leur forêt.

Que les propriétaires soient privés ou communaux, les organismes de soutien et les gestionnaires forestiers mettent en place des réunions d'information, des actions individualisées pour développer la gestion durable des forêts. Dans ce cadre, les élus sont sollicités et une aide leur est proposée pour une meilleure prise en compte des forêts du territoire.



3. Structurer l'approvisionnement de la filière bois énergie.

Pour finir, la dernière des actions est le soutien à la création d'aires de dépôt en forêt communale et la création de hangars de stockage de bois énergie.

L'Argonne Ardennaise concernée au premier plan

Au total, ces actions doivent permettre la mobilisation de plus 185 000 m3 de bois supplémentaires sur les territoires champardennais identifiés par les professionnels de la filière forêt-bois comme à enjeux forts. La Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise, de par ses caractéristiques, fait partie des territoires bénéficiaires et avait apporté son soutien au projet avec l'objectif de dynamiser la filière bois et de faire de la forêt un atout du développement local.

La finalité de ces objectifs s'articule également avec le dispositif Trame Verte et Bleue, initié récemment (voir page 19) et avec le Schéma Régional de Cohérence Écologique.

Déposer un dossier

Le projet prendra fin en décembre 2019. Vous trouverez toutes les informations auprès de

> Hugues MICHAUT, Coordinateur du projet 07 71 89 89 72 hugues.micahud@fiboisgrandest.com

Solidarité Paysans : une aide précieuse pour les exploitants en difficulté

Association nationale créée par des agriculteurs et déclinée en local dans 64 départements, les bénévoles des missions locales Solidarité Paysans accompagnent les familles d'exploitants, dès les premières difficultés.

Deux niveaux d'action

Au niveau national, l'association apporte moyens, informations et valorisation des actions locales auprès des instances nationales. Elle permet également d'harmoniser les pratiques d'accompagnement des bénévoles locaux, au sein des 35 associations locales (régionales ou départementales).

Un accompagnement personnalisé pour reprendre confiance

Ces derniers, eux-mêmes agriculteurs ou retraités du secteur, interviennent en toute confidentialité à la demande de l'exploitant ou d'un membre de la cellule familiale.

Ils prennent en compte la situation dans sa globalité pour effectuer au besoin un diagnostic et informer les personnes de leurs droits, faire le relais auprès des



partenaires, accompagner auprès des structures du monde agricole, judiciaire, social...

«La démarche d'accompagnement engage réciproquement la personne qui fait appel et les bénévoles et salariés de l'association. Elle repose sur la confiance mutuelle et la transparence.»

Besoin de plus d'informations?

Solidarité Paysans Marne-Ardennes

Mairie 2, grand rue à Perthes 06 41 98 80 81 www.solidaritepaysans.org

Forum Emploi-Métiers-Formation le 21 mai prochain : préparez vos CV !

Que vous soyez demandeur d'emploi, étudiant, jeune diplômé, collégien, lycéen, salarié ou futur créateur d'entreprise, partez à la découverte des métiers et des formations, le mardi 21 mai de 9h30 à 13h00 à la salle l'Atmosphère de Rethel.

Organisé par l'Espace promotion des métiers de la Mission Locale Sud Ardennes, en partenariat avec les intercommunalités, cet événement réunira environ 80 entreprises et structures d'insertion professionnelle qui proposeront des centaines d'offres d'emploi dans les secteurs de l'industrie, la mécanique, le transport, le commerce, la restauration, les services à la personne, l'agriculture, l'agro-alimentaire....et des offres de formation.

Un espace « alternance » per-

mettra aux jeunes de pouvoir s'inscrire directement dans les centres de formation du territoire. Présence d'entreprises locales, des forces armées (Gendarmerie, Armée de Terre, Marine, Armée de l'air, Epide...), des agences de travail temporaire et d'entreprises du territoire.

Un bus est mis à disposition du public au départ de Vouziers, inscription obligatoire au 03 24 38 29 17.



Mobilité : le projet pour l'Argonne Ardennaise primé au niveau national

L'Argonne Ardennaise, avec son partenaire associatif FJEPCS La Passerelle, a répondu à un appel à manifestation d'intérêt - Territoires d'Expérimentation de Nouvelles Mobilités Durables. L'intercommunalité est lauréate de la deuxième vague 2018.

Un enjeu national...

Le projet de loi d'orientation des mobilités (LOM) engage une transformation profonde des politiques publiques de mobilités, au service d'un objectif : améliorer concrètement la mobilité au quotidien de tous les Français et dans tous les territoires.

L'Appel à Projets «France Mobilités-Territoires d'expérimentation de nouvelles mobilités durables» a été lancé à l'initiative du ministère de la Transition Écologique et Solidaire, du ministère chargé des Transports et de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME).

Il s'inscrit dans une démarche globale favorisant la mise en œuvre par les territoires de projets de mobilités quotidiennes, durables, pour tous, innovantes sur le plan technique et/ou sociétal et/ou de la gouvernance du point de vue des projets déjà développés sur le territoire, répondant à un besoin local. Les réponses des territoires peu denses, ruraux et de montagne, ont fait l'objet d'une attention particulière.

...et local

Le contexte de l'Argonne Ardennaise correspond aux critères définis pour cet appel à projet : territoire enclavé, densité de population faible, revenus modestes des habitants, un taux de vieillissement important et une couverture partielle du transport collectif.

La mobilité revêt un enjeu primordial pour ce territoire dont le fil rouge du projet politique est le maintien de sa population, mais également des services publics, des professionnels de santé, le



développement de la formation et la dynamisation des centresbourgs.

Un processus déjà entamé

Des acteurs locaux, dont la Communauté de Communes, ont déjà commencé à mettre en place des solutions face à ce constat : Maison des Services Au Public mobile ou transport à la demande à vocation sociale (voir focus page suivante). Ces actions peuvent être complétées afin d'offrir un panel répondant aux besoins de chacun.

Mobil'Argonne : le bouquet de solutions mobilités

Les propositions de l'intercommunalité et de ses partenaires sont les suivantes :

Coordonner et animer le territoire pour conduire au changement de comportements : mobilité solidaire, lutte contre l'autosolisme, mobilité propre. Cela passe notamment par la mise en place d'un comité technique et pédagogique de suivi de l'action intégrant les parties prenantes, des actions édu-

catives et de promotion des changements de comportements, une campagne de communication, la formation de personnes-relais (secrétaires de mairie par exemple) pour alimenter le dispositif...

- Développer un service de transport à la demande à destination des populations les plus fragiles
- Mettre en place un réseau d'auto-stop sécurisé afin d'encourager les mobilités partagées (par une plateforme de mise en relation type Rezo Pouce, par exemple)
- Implanter un réseau de bornes électriques afin d'encourager la transition énergétique, en s'appuyant sur des actions éducatives.
- Permettre d'étendre aux autres territoires les solutions les plus efficientes testées en Argonne Ardennaise, par la plateforme départementale Mobil'Arden.
- Réaliser une étude de préfiguration d'un dispositif de

soutien financier aux commerces itinérants

Les solutions de mobilité proposées se veulent complémentaires, dans une stratégie d'approche globale de la problématique de mobilité sur le territoire. Il s'agira de coordonner et animer le territoire pour faciliter leur ancrage territorial et départemental. Il est par ailleurs essentiel de réfléchir la mobilité avec les territoires voisins compte tenu de leur liaison forte et la présence de nombreux services hors territoire (santé, formation...)

Écologique et économique

ciblant d'un côté populations les plus fragiles, il s'agit de proposer des solutions ponctuelles de transports sociaux. En développant un réseau d'auto-stop sécurisé, l'objectif est de limiter les coûts de transport des actifs tout en permettant aux non mobiles de se déplacer régulièrement (formation, reprise d'emploi), tout en limitant l'empreinte écologique.

Le déploiement d'un réseau de bornes électriques vise à encourager la transition vers des modes de déplacements plus propres, le tout appuyé par une stratégie globale d'éducation et d'incitation aux changements de comportements.

L'apport de France Mobilités

La distinction du projet Mobil'Argonne s'accompagne d'une enveloppe de 100 000 € sur 3 ans, versée par l'ADEME. D'autres financeurs seront sollicités pour un coût net pour la collectivité estimé à 240 000 € sur 3 ans, soit 80 000€ par an.

Pour aller plus loin

Devant l'importance de l'enjeu de la mobilité sur notre territoire, les élus ont souhaité y répondre avec les moyens appropriés. Mais, également, voir au-delà de cet appel à projet, afin d'inscrire les solutions dans le long terme. Dans cette optique, la prise de compétence «mobilité» est une piste envisagée par l'intercommunalité.

Focus sur le Transport à la demande du FJEPCS

Le FJEPCS La Passerelle développe depuis 2014 un service d'aide à la mobilité pour les habitants du territoire de l'Argonne Ardennaise rencontrant des difficultés de mobilité. Ce service est destiné prioritairement à des personnes en situation de précarité ou d'isolement.

Les orientations sur le dispositif se font par le biais de travailleurs sociaux, ou dans le cadre de dispositifs particuliers (jeunes suivis à la Mission Locale, bénéficiaires du RSA, personnes accompagnées par une assistante sociale...), mais aussi, pour le public senior, par le biais des associations d'aide à domicile ou du conseil départemental.

Il permet aux bénéficiaires (adhérents de l'association) d'accéder aux soins lorsqu'aucune prise en charge n'est envisageable, mais aussi à des rendez-vous liés à l'insertion professionnelle (pôle emploi, entretien d'embauche, formation...), d'accéder aux services publics, aux administrations...

De plus, des navettes sont organisées les mercredis et pendant les vacances scolaires pour permettre aux enfants et aux jeunes de participer aux activités de loisirs mises en place par le FJEPCS.

Cette action reçoit le soutien de nombreux financeurs publics et privés, dont la communauté de communes, et est développé en partenariat étroit avec la plateforme de mobilité départementale « Mobil'Arden ». Trois agents de mobilité assurent les transports.

Contact : Romain DISCRIT (06 40 13 13 80)

Le Nounou Dating, c'est pour bientôt!

Vous êtes parents et vous cherchez un mode de garde pour un ou plusieurs enfants ? Vous êtes assistant(e) maternel(le) et vous cherchez des enfants à garder ?

Le NOUNOU DATING est fait pour vous! Au sein des locaux de la 2C2A, venez vous rencontrer et faire le point sur vos besoins. Et c'est gratuit! Rendez-vous le :

Samedi 1er juin 2019 de 10h00 à 12h00

Annie DEMISSY, animatrice du Relais d'Assistantes Maternelles, sera présente et pourra répondre à toutes les questions que vous vous posez, notamment sur les contrats, les aides ou encore les déclarations.

Contact: Annie DEMISSY (03 24 30 23 94)



Agir dès le plus jeune âge pour prévenir l'obésité

Dans le cadre du Contrat Local de Santé qui sera signé à la fin du mois d'avril, l'Agence Régionale de Santé Grand Est finance le programme « Les 5 sens et l'alimentation ». Il sera mis en œuvre dans les établissements scolaires du territoire entre 2019 et 2021.

Une nécessité pour la population régionale

Le constat est rude : c'est dans la région Champagne-Ardenne que la prévalence de l'obésité chez l'adulte a le plus augmenté au cours des 15 dernières années (+150%).

Pour endiguer cet état de fait, L'Agence Régionale de Santé Grand Est a missionné la Maison de la Nutrition pour intervenir dans les écoles maternelles et primaires. L'objectif du programme est d'intégrer l'éducation alimentaire et sensorielle dans les pratiques quotidiennes des professionnels de proximité de la petite enfance au sein de l'école, de la cantine et du péri et de l'extrascolaire (enseignants, animateurs, ATSEM, personnel communal).

L'expertise de la Maison de la Nutrition

La Maison de la Nutrition, à son échelle, allie 5 priorités dans ces programmes d'action de prévention du surpoids :

- 1. intervenir de façon préventive et précoce chez l'enfant
- 2. associer des actions visant les comportements et l'environnement, ainsi le projet est mis en œuvre au sein des écoles, des cantines, du péri et



de l'extrascolaire.

- 3. lutter contre les inégalités sociales de santé
- 4. former les professionnels de proximité
- 5. agir sur un bassin de vie de façon multifocale.

Éduquer au goût et mieux comprendre son corps

La Maison de la Nutrition utilise les éducations alimentaire et sensorielle, via l'éducation au goût, en complémentarité de l'éducation nutritionnelle. Les résultats attendus sont complémentaires :

- une alimentation plaisante, diversifiée dans le respect de la culture de chacun

- une prise de conscience des éléments gouvernant nos choix alimentaires
- une bonne écoute de ses sensations de faim et de rassasiement afin de gérer son poids sans contrainte.

Témoignage d'une enseignante de grande section de maternelle :

«Les élèves se sont montrés très intéressés et ont effectué la dégustation très sérieusement. Ils ont pris conscience de tous les sens qui entrent en jeu lors d'une dégustation. Le vocabulaire apporté est approprié et les élèves se sont montrés très actifs. L'objectif « je ne dis plus que je n'aime pas mais je goûte, je déguste » est atteint. Les plus grands ont décidé de déguster certains mets dans la vie courante (réappropriation). »

Pour plus d'informations sur cette opération, rendez-vous sur www.maison-nutrition.fr
Tel: 03 26 48 00 00





Contre le cancer colorectal : le dépistage !

Le dépistage s'adresse à tous, de 50 à 74 ans et doit se faire tous les 2 ans, parlez-en à votre médecin. Après évaluation des risques, ce dernier vous remettra le nouveau test de recherche de sang invisible dans les selles. Le prélèvement se réalise facilement à la maison, le dépistage est facile et efficace. En cas de présence de sang invisible, la coloscopie permet l'ablation des polypes ou la détection d'un cancer débutant. Détectés tôt, 90% de ces cancers peuvent être guéris!

Contact : Société Ardennaise de Cancérologie

6 avenue Forest, 08000 Charleville-Mézières Tel.: 03.24.59.27.09 - Mail : contact@sac08.fr DEPISTAGE
DESCANCERS
Centre de coordination
Grand-Est

Logements à louer

L'Argonne Ardennaise assure la gestion locative de 22 maisons et appartements (du T1 au T7) appartenant à ses communes membres. Trois de ces logements sont actuellement disponibles :



Exermont (Loyer: 485 € + 12 € de charges/mois pour l'entretien VMC et fosse septique)

Maison mitoyenne de 97 m². RDC: entrée, séjour, cuisine, WC, rangement.

Étage: 2 chambres, WC, salle de bain. Jardin à l'arrière.

Chauffage électrique et tubage pour installer un poêle à bois ou granulé.

Classe énergétique : F, GES : B.



Belleville-et-Châtillon-sur-Bar (Loyer : 530 € + 20 € de charges pour l'entretien de la chaudière, de la fosse septique et de la VMC.)

Appartement (T5 /131 m^2). RDC : salon/salle à manger ouvert sur la cuisine, WC. A l'étage : 4 chambres, salle de bain et WC. Jardin à l'arrière du bâtiment à partager avec les autres locataires.

Chauffage au gaz + tubage pour l'installation d'un poêle à bois ou granulé.

Classe énergétique : C, GES : C.



Terron-sur-Aisne (Loyer : 590€ + 20€ de charges pour l'entretien de la chaudière, la VMC et la fosse septique.)

Appartement (135m²) à l'étage de la mairie. RDC : couloir donnant accès au terrain clôturé. A l'étage : cuisine, séjour, WC, 2 chambres et salle de bain.

2ème étage : mezzanine et 2 chambres.

Chauffage : gaz en cuve. Ventouse pour installation d'un poêle à granulé.

Classe énergétique : C, GES : D.

Habitat

Habiter Mieux en Ardennes : un outil pour améliorer votre logement

Réhabilitation, remise aux normes, économies d'énergies ou encore adaptation à la perte d'autonomie... Le département et la communauté de communes peuvent vous aider.

Ce Programme d'Intérêt Général permet de bénéficier de conseils gratuits et personnalisés, d'aides financières (sous conditions d'éligibilité) et d'avantages fiscaux.

En chiffres, il s'agit de rénover plus de 2 000 logements ardennais d'ici à 2021, avec une enveloppe financière d'aides aux travaux de plus de 24,5 millions d'euros financée par l'État, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), les intercommunalités et la Région Grand Est.



Les aides de l'Agence Nationale de l'Habitat auxquelles vous pouvez prétendre, si vous répondez aux conditions de ressources, sont les suivantes :

- aide de 35% ou 50% du montant des travaux HT (plafonné à 20 000 € HT de travaux)
- prime pouvant aller jusqu'à 2 000 € (uniquement pour la lutte contre la précarité énergétique).

Les aides complémentaires de l'Argonne Ardennaise concernant la lutte contre la précarité énergétique, l'habitat dégradé et l'adaptation des logements à la perte d'autonomie se montent à 10% du montant des travaux éligibles hors taxes.

Si vous avez des projets de tra-



vaux ou pour toute question, nous vous invitons à contacter le service habitat de la Communauté de Communes, AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX.

Contactez-nous!

Caroline GUTKNECHT Gestionnaire Habitat 03 24 30 23 94

Parc Argonne Découverte

Des ateliers scientifiques au collège de Grandpré

En janvier-février, tous les vendredis matins au collège de Grandpré, les 6èmes ont participé à des ateliers scientifiques.

Les élèves étaient guidés par Anne FREZARD, du Parc Argonne Découverte, et par Marie-Lazarine POULLE, du Centre de Recherche et de Formation en Eco-éthologie basé à Boultaux-Bois (le CERFE, antenne de l'Université Reims-Champagne-Ardenne). Avec leurs enseignants, ils se sont intéressés aux habitudes des oiseaux qui fréquentent les espaces verts de leur établissement.





Ils ont appris à identifier plusieurs espèces, et à formuler des hypothèses. Par exemple :

- Ces oiseaux préfèrent-ils les noix ou les graines de tournesol?
- A quelle distance maximale peut-on les approcher sans les faire s'envoler?
- Vaut-il mieux disposer de la nourriture pour l'hiver dans les buissons, ou plutôt en hauteur?

Pour vérifier leurs hypothèses, ils ont installé des mangeoires et des nichoirs, et ont utilisé des jumelles, des planches de reconnaissance d'espèces, ou encore un mètre à ruban.

A la fin de l'année scolaire, ce cycle d'initiation à la démarche scientifique se terminera par une visite de notre Parc, avec une attention particulière pour les chouettes, hiboux, perroquets, faucons, vautours, cigognes et autres colombes qui y sont présentés.

Un tarif "familles" pour l'activité "Animalier d'un jour"

Porter un rapace sur son bras, participer au repas des loups, caresser des ratons laveurs ou préparer le repas des chauves-souris... C'est le programme proposé depuis quelques années par le Parc Argonne Découverte dans le cadre de l'animation « Animalier d'un jour ».

Plusieurs dizaines de participants ont déjà vécu une séance exceptionnelle en coulisses. L'occasion de réaliser un rêve ou, pour les plus jeunes, de vivre « pour de vrai » le quotidien des soigneurs et de confirmer leurs projets d'orientation.

Afin de répondre à de nombreuses demandes, le Parc permet désormais l'accès aux enfants dès 7 ans, s'ils sont accompagnés par un adulte. Un tarif avantageux est proposé pour participer en famille :

• 1 adulte (+14 ans) = 70€

 1 enfant (7-13 ans) + 1 adulte (+14 ans) = 120€

Cette activité est proposée uniquement le week-end et elle est limitée à 3 personnes par séance. Ne tardez pas à réserver!

Contactez-nous!

PARC ARGONNE DÉCOUVERTE RD 946 - 08250 OLIZY-PRIMAT 03 24 710 738

www.parc-argonne-decouverte.fr











LE CHIFFRE

6 000 visiteurs ont profité des animations du Parc Argonne Découverte entre le 9 février et le 10 mars. C'est plus de 4 fois plus que pendant les vacances d'hiver 2018! Cette fréquentation spectaculaire est due à un grand soleil et une entrée à demi-tarif... mais aussi et surtout à l'arrivée des loups arctiques, qui a été relayée par de nombreux médias. Les visiteurs ont exprimé leur satisfaction, et la plupart comptent revenir, notamment pour admirer le spectacle d'oiseaux proposé jusqu'à fin août.

16

Un site internet pour promouvoir notre destination

Depuis quelques semaines, notre destination touristique est mise en avant par le biais d'un site internet. Un outil devenu incontournable, animé par l'Office de Tourisme.

Active sur Facebook et Instagram, notre destination n'était pas invisible sur internet ces dernières années... Mais il lui manquait un site internet dédié au tourisme, mettant l'accent sur la séduction et sur les attentes des visiteurs.

Depuis le mois de février, ils peuvent consulter le site www. argonne-en-ardenne.fr aux moments clefs de leurs vacances :

- Avant de préparer leur séjour, le site leur permet de choisir un hébergement, de télécharger des brochures, ou d'entrer en contact avec une conseillère de l'Office de Tourisme...
- Pendant leur séjour, ils

consultent l'agenda des loisirs, découvrent les activités et visites à faire (par thématique, ou selon leur géolocalisation), consultent la météo...

 Après leur séjour, ils gardent le contact en suivant les actualités, et en s'abonnant à la newsletter « Les Bons plans de l'Argonne ».

Des espaces d'information ont également été créés pour les acteurs du tourisme (Espace pros) et pour la presse.

Cet outil complet, attendu de longue date, a été financé par la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise. Il est conçu pour être aussi efficace sur mobile que sur tablette ou



sur l'écran d'un ordinateur. Il sera utile à tous les habitants pour les loisirs, et pour être de vrais ambassadeurs de notre territoire!



L'AGENDA DE VOS LOISIRS DEVIENT TRIMESTRIEL!

Vous trouverez avec ce 2C2A mag' une nouvelle formule de l'Agend'Argonne, qui sera désormais joint chaque trimestre au magazine de votre Communauté de Communes.

Vous y découvrirez toutes les sorties, expos, concerts, visites, fêtes, brocantes et autres portes ouvertes organisées près de chez vous.

"Argonne en Ardenne" : un nom pour séduire

A l'occasion de la création de son site internet, l'Office de Tourisme a décidé de se démarquer de l'appellation « Argonne Ardennaise ». C'est « Argonne en Ardenne » qui a été retenu, pour plusieurs raisons :

- Il est plus clair pour les touristes belges, néerlandais, et tous ceux qui ne connaissent pas encore parfaitement notre coin de paradis.
- Il participe à la dynamique de la destination transfrontalière Ardenne (France / Belgique /

Luxembourg).

 Il est plus facile à prononcer sur salons, au téléphone...

Goûtez-la, Nature!

Un nouveau logo a été conçu pour accompagner ce nouveau nom, ainsi qu'un slogan en forme d'invitation à savourer les paysages, les activités de plein air et la biodiversité de notre territoire.

« Goûtez-la, nature! » apparaîtra sur les supports publiés par l'Office de Tourisme, afin de cultiver une certaine complicité avec le public. L'Argonne en Ardenne est authentique, pleine de saveurs, elle se déguste sans additifs, « nature »!



Contactez-nous!

Office de Tourisme Argonne en Ardenne www.argonne-en-ardenne.fr 03 24 71 97 57

8 RDV pour découvrir les sites Natura 2000 de l'Argonne Ardennaise

Les sorties guidées sont l'une des actions proposées par la Communauté de Communes pour mettre en valeur la biodiversité de ses 6 sites Natura 2000. Elles sont l'occasion de mieux connaître la faune et la flore de chaque site, et en particulier les espèces remarquables qui ont justifié des mesures de protection.



PROGRAMME 2019

- Dimanche 5 mai à 9h à VONCQ : Prairies et oiseaux de la Vallée de l'Aisne*
- Samedi 18 mai à 9h à AUTRY: Papillons, oiseaux et fleurs des prairies*
- Dimanche 26 mai à 9h à BAIRON: Les oiseaux du Vieil-Etang*
- Dimanche 26 mai à 14h à GERMONT : Une tourbière, c'est quoi ?*
- Samedi 8 juin à 9h à TERMES: Les oiseaux des Vallées de l'Aisne et de l'Aire*
- Samedi 15 juin à 14h à GERMONT : Les libellules des Tourbières de la Bar*
- Mercredi 10 juillet à 14h à BAIRON : Sortie familiale autour du Vieil-Etang*
- Mercredi 17 juillet à 9h30 à AUTRY : Randonnée découverte (9 km, au départ du camping)
- Mercredi 31 juillet à 9h30 à BAIRON: Randonnée découverte (9 km, au départ du camping)
- Samedi 31 août à 20h à AMBLY-FLEURY : La nuit de la chauve-souris*

* Ces sorties sont animées avec la participation du REgroupement des Naturalistes ARDennais, du Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne, et de la Maison de la Nature. Elles sont cofinancées par l'Union Européenne (FEDER) et l'État.

Inscription obligatoire auprès d'Aurélien MUSU.





L'animation des 6 sites Natura 2000 de la 2C2A est cofinancée par l'Union européenne L'Europe s'engage en Champagne-Ardenne



Contactez-nous!

Aurélien MUSU Coordinateur Natura 2000 03 24 71 59 93 06 37 73 33 18

Sorties gratuites Places limités

Plus de haies, plus de biodiversité : une nouvelle opération d'envergure !



Vous vous souvenez probablement de Chouettes Vergers, le programme animé par la Communauté de Communes entre 2012 et 2014?

Un franc succès

A l'époque, 500 familles avaient participé à la plantation de 2 446 arbres fruitiers et à l'installation de 90 nichoirs et gîtes à chauves-souris. 200 personnes s'étaient formées à la plantation, la greffe ou la taille des arbres, 14 vergers communaux avaient été créés, 1 767 élèves avaient bénéficié d'animations pédagogiques, et des suivis écologiques avaient permis d'en savoir plus sur l'état de la faune

dépendante des vergers.

Les haies : un habitat

A partir de l'automne, chacun de vous aura une nouvelle opportunité de contribuer à maintenir, voire restaurer la biodiversité près de chez lui. Le programme 2019-2021 porte sur les haies, qui sont essentielles au maintien de nombreuses espèces, comme les hérissons. Elles permettent aux animaux de circuler, de se cacher, ou encore de se nourrir.

A vous de jouer!

Dans le cadre d'un programme baptisé « Trame Verte et Bleue » (appel à projets financé à 80% par la Région Grand Est), la Communauté de Communes vous propose de planter des haies champêtres et fruitières, d'installer des hôtels à insectes, des nichoirs pour oiseaux, des gîtes à chauves-souris, ou encore des aménagements favorables aux hérissons.

RDV dans le 2C2A mag' de juillet, avec un supplément consacré à cette opération!

Contactez-nous!

Élodie HOUPPERMANS
Coordinatrice Trame Verte et Bleue
03 51 50 70 06
tvb@2c2a.com



« C'est à nouveau une belle opportunité donnée aux habitants du territoire de participer activement et concrètement à la préservation de la biodiversité. Un projet à réaliser en famille, afin de transmettre aux générations futures les bons gestes pour vivre en harmonie avec notre environnement.»

Philippe ÉTIENNE,

Président de la Commission Environnement à la Communauté de Communes



②Photo:CERFE

Une équipe au service du territoire et de ses habitants

Siège administratif

Ouvert du lundi au vendredi : 8h30-12h00 et 13h30-17h00

Directeur Général des Services : Léo MAKSUD Directrice Générale Adjointe : Karine ODIENNE Directeur Général Adjoint : Fabien GUICHARD

44-46 rue du Chemin Salé - 08400 VOUZIERS - 03 24 30 23 94 - www.argonne-ardennaise.fr





Déchets ménagers

Facturation, bac poubelle, conseils sur le tri, prévention...

Mathieu SANTERRE, Justine CHARDIN Tél. 03 24 30 55 71

HORAIRES D'ÉTÉ DU 1^{ER} AVRIL AU 31 OCTOBRE

DÉCHÈTERIE DE VOUZIERS

Ouverte du lundi au vendredi : 9h - 11h50 et 14h - 17h50 Samedi : 9h - 11h50 et 13h - 16h50 (fermée le jeudi matin)

DÉCHÈTERIE DE BUZANCY

Ouverte le lundi : 13h30 - 19h et le samedi : 9h - 12h les 06/04, 20/04, 04/05, 18/05, 01/06, 15/06, 29/06,13/07

DÉCHÈTERIE DE MACHAULT

Ouverte le mardi : 13h30 - 19h et le samedi : 14h - 17h les 06/04, 20/04, 04/05, 18/05, 01/06, 15/06, 29/06,13/07

DÉCHÈTERIE DE BAIRON ET SES ENVIRONS (LE CHESNE)

Ouverte le mercredi : 13h30 - 19h et le samedi : 9h - 12h les 13/04, 27/04, 11/05, 25/05, 08/06, 22/06, 06/07

DÉCHÈTERIE DE GRANDPRÉ

Ouverte le jeudi : 13h30 - 19h et le samedi : 14h - 17h les 13/04, 27/04, 11/05, 25/05, 08/06, 22/06, 06/07

DÉCHÈTERIE DE CHALLERANGE

Ouverte le vendredi : 13h30-19h et le samedi 14h-17h les 06/04, 20/04, 04/05, 18/05, 01/06, 15/06, 29/06,13/07

www.argonne-ardennaise.fr Services à la population > déchets ménagers



Parc Argonne Découverte

Tous les jours (même fériés) de 10h à 18h

08250 OLIZY-PRIMAT - Tél. 03 24 710 738 parc-argonne-decouverte.fr



Natura 2000

Aurélien MUSU Tél. 03 24 71 59 93



Office de Tourisme de l'Argonne Ardennaise

Avril-juin: du mardi au samedi: 10h-12h30 et 13h30-18h

10 place Carnot à Vouziers - Tél. 03 24 71 97 57 www.argonne-en-ardenne.fr



Relais d'assistantes maternelles

Liste des assistantes maternelles agréées, informations sur le contrat de travail, ateliers d'information, animations...

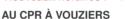
Annie DEMISSY - Tél. 03 24 30 23 94 - Permanences : Lundi et Mercredi : 13h30 - 16h30 - Vendredi : 9h00 - 12h00 Permanences physiques uniquement sur RDV



Maison de services au public

Aide aux démarches administratives

Nouveaux horaires!



Tous les jours de 8h30-12h00 et 13h30-17h



SERVICE ITINÉRANT (À LA DEMANDE)

Tous les après-midis de 13h00 à 17h00

Claudie TURK - Céline LALANDE Tél. 03 24 30 47 67



Habitat - Logements

SUBVENTIONS HABITER MIEUX

Rénovation, amélioration de l'efficacité énergétique

AIDES TOITURES-FAÇADES

LOGEMENTS À LOUER

La 2C2A gère un parc de 22 logements communaux

Caroline GUTKNECHT - Tél. 03 24 30 23 94



Vie Associative

MONTAGE DE PROJETS - RECHERCHE DE FINANCEMENTS ACCOMPAGNEMENT AUX DÉMARCHES

Laurent SCHEFFER - Tel.: 03 24 30 23 94
Permanences les mardis et vendredis de 13h30 à 17h



Développement économique

PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES, ZONES D'ACTIVITÉS, ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJETS

Terrains à vendre, locaux professionnels à louer, aide au montage de projets, dispositifs d'aide

Germain HERBINET - David MAUGER Tél. 03 24 30 23 94